

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1394

présenté par

Mme Ronceret, M. Berville, M. Frébault, Mme Hoffman, M. Ledoux, M. Marion, M. Metzdorf,
M. Sorre, M. Woerth, M. Boucard, M. Viry, Mme Colin-Oesterlé, Mme Piron, Mme Maud Petit et
M. Philippe Vigier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
